

# Projet de schéma national des infrastructures de transport

## Déclaration du groupe de l'Outre-mer

Le groupe de l'Outre-mer considère qu'un travail de qualité a permis de rendre un avis qui met bien en lumière les points faibles de ce projet de SNIT et d'y apporter des réponses précises. Les avancées réelles permises par ce Schéma sont soulignées avec raison, dans une logique inspirée par le Grenelle de l'environnement, dans la construction d'un développement territorial cohérent.

L'avis insiste sur la nécessité que l'aménagement du territoire soit mieux pris en compte dans le SNIT. Sur ce point, le groupe de l'Outre-mer apprécie qu'il souligne certaines faiblesses du projet actuel. Elles se caractérisent notamment par un volontarisme d'État axé surtout sur les grands projets de développement de nouvelles infrastructures, alors que des projets plus modestes, notamment routiers, devraient être confortés. Le groupe se félicite qu'il ait intégré qu'en Outre-mer, en l'absence de ferroviaire, les infrastructures routières sont essentielles dans la lutte contre les importantes difficultés de déplacements, notamment grâce au développement de transports en commun en site propre (TCSP). Sur ce sujet, le groupe apprécie que la section ait repris le souci d'encourager la désignation d'une autorité organisatrice unique avec un périmètre unique de transport pour chaque territoire, comme le prévoit la loi Grenelle II.

De manière générale, le groupe apprécie que la section ait particulièrement insisté sur la nécessaire hiérarchisation des projets en fonction de critères clairs. La garantie de l'équité territoriale est un de ceux-là. Pour l'Outre-mer, la continuité territoriale doit, en matière d'infrastructures de transport, constituer l'objectif prioritaire dans le choix des projets. Cela justifie un appui fort à des projets routiers, portuaires et parfois d'infrastructures aériennes, afin de désenclaver et de mailler certains territoires. Toujours dans cette logique d'équité territoriale, il soutient sans réserve la mise en garde visant à ce que la mise en œuvre des projets de développement ne soit pas fonction du degré de participation des collectivités territoriales à leur financement. La logique de péréquation doit être maintenue.

S'agissant des collectivités territoriales, l'avis souligne, à raison, la nécessaire articulation du SNIT avec les différents schémas de transports territoriaux. Outre-mer, où les collectivités territoriales ont des compétences très larges, parfois totales en la matière, cette recherche de cohérence d'ensemble et de partage des responsabilités doit absolument être recherchée.

De manière générale, partageant l'ensemble des préconisations formulées dans l'avis, le groupe l'a voté.